

Tableau 8-6 - Tableau des serres domestiques isolées ou attenantes

| NORMES | CLASSE D'USAGES HABITATION (H-1)ET (H-2) |
|---|--|
| NOMBRE MAXIMUM DE SERRES DOMESTIQUES PAR TERRAIN | 1 |
| SUPERFICIE MAXIMALE | 14 m ² |
| MATÉRIAUX AUTORISÉS | Verre, plastique rigide (plexiglas) ou matériaux similaires rigides. Un abri temporaire ne doit, en aucun temps, servir de serre domestique |
| ÉGOUTTEMENT | Aménagée de façon à ce que l'égouttement de la couverture se fasse sur le terrain sur lequel elle est érigée |